

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 22 décembre à 10 heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydraulique (SIRAH) sur l'Arnon, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Beddes, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice, Président. Cette réunion a lieu suite à la réunion du 16 décembre 2022 qui n'a pu se tenir en l'absence de quorum.

Nombre de membres en exercice : 31

Date de la convocation : 16 décembre 2022

Nombre de membres présents : 16

Nombre de pouvoirs : 0

Votes : 16

Secrétaire de séance : THOMAS François

**Présents :** M. HERAULT Gilles (Ardenais), M. AUPETIT Fabrice (Beddes), Mme GAUTIER Jeanne-Marie (Chambon), M. FRAULAUD Jacques (Culan), M. DESIRE Guillaume (Ids-Saint-Roch), M. CHAMPAGNE Dominique (Lignièrès), M. VAN COSTER Rémy (Loye-sur-Arnon), M. LEJOT Pascal (Maisonnais), M. GORGE Jean-Pierre (Morlac), Mme BOUVAT MARTIN Catherine (Préveranges), M. CHAGNON Bruno (Reigny), M. ALADENISE Pascal (Rezay), M. PERROT Francis (Saint-Hilaire-en-Lignièrès), M. THOMAS François (Saint-Jeanvrin), Mme BRAUTIGAM Margot (Touchay), M. SANGLIER Claude (Venesmes)

**Pouvoirs :** M. COLLIN Pascal (Marçais) donne pouvoir à M. AUPETIT Fabrice

**Absents :** M. DESABRES Claude (Chateaufeuillant), M. LEBRERO Roger (Chezal-Benoît), M. BISSON Patrick (Ineuil), M. GAILLARD Daniel (La Celle-Condé), M. BARRET Patrice (Le Châtelet), M. COLLIN Pascal (Marçais), Mme HUE Isabelle (Montlouis), Mme DAGOIS Sylvie (Saint-Baudel), M. MASSOT Sylvain (Saint-Christophe-le-Chaudry), M. BONNEAU Jacky (Saint-Maur), Mme BOUCHEROLLES Valérie (Saint-Pierre-les-Bois), M. DURAND Gérard (Saint-Saturnin), Mme LERUDE Florence (Sidiailles), M. CLÉMENT Fabien (Vesdun), Mme WOZNIAK Angélique (Vilcelcelin)

---

### REFÉRENCE : 2022-023

#### **Objet : DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC POUR LE CTMA**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'étude préalable du CTMA, une consultation en procédure adaptée a été lancée le 24 mai 2022 pour une remise des offres le 8 juillet 2022 à 17h.

Monsieur le Président expose qu'il s'agit d'attribuer le marché public pour le Contrat Territorial Milieux Aquatiques.

Considérant la consultation en date du 24 mai 2022,

Considérant une seule offre reçue,

Considérant la réunion de la commission d'appel d'offres du 9 août 2022 et l'analyse de celle-ci conformément aux critères émis dans le règlement de consultation,

Considérant la note obtenue par l'entreprise CE3E

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :

- désigne l'entreprise CE3E sise 12 Bis Rue des Conches 27180 ARNIERES SUR ITON en tant que titulaire du marché de l'étude préalable au CTMA sur le bassin versant de l'Arnon amont (lot unique) pour un montant de 213 192.50 € HT pour l'offre de base, 36 205.00 € HT maximum pour la tranche optionnelle n°1 et 4 612.50 € HT maximum pour la tranche optionnelle n°2.

- autorise Monsieur le Président à signer tout acte s'y afférant.

Le Président



Fabrice AUPETIT

Le secrétaire de séance

THOMAS François

Date de publication papier : 22 DEC 2022

Déposé  
à la sous-Préfecture

le : - 6 JAN. 2023

